

MAIRIE
de
REUTENBOURG
67440



☎ & 📠 03 88 70 60 43

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2014

Sous la présidence de Monsieur GEORGER Frédéric, Maire de Reutenbourg

Etaient présents :

Les adjoints : M. LEHMANN Claude et M. VAUT Patrick.

Les conseillers : MMES UMECKER Marie-Antoinette et NEFF Stéphanie et MM. BURG Denis, MUCKENSTURM Stéphane, HUSSER Cédric, WALTHER Christophe et WENDLING Lucien.

Absent : M. VIX Mathieu

ORDRE DU JOUR :

2014-29. Désignation du secrétaire de séance

2014-30. Adoption du PV de la séance du 17 avril 2014

2014-31. Renouvellement contrat du personnel technique

2014-32. Travaux d'aménagement extérieur pour la salle plurifonctionnelle

2014-33. Demandes de subventions

2014-34 Divers et communications

2014-29. Désignation du secrétaire de séance

M. le Maire demande aux candidats de se déclarer, HUSSER Cédric, candidat, est désigné secrétaire de séance par le conseil municipal.

2014-30. Adoption du PV de la séance du 17 avril 2014

Le procès – verbal de la séance du 17 avril 2014 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

2014-31. Renouvellement contrat du personnel technique

Après examen des dossiers de Mlle MEYER Véronique et M. LEHMANN Christian, il s'avère que leurs contrats sont échus le 30 mai 2014.

Mlle MEYER Véronique et M. LEHMANN Christian ayant donné satisfaction, M. le Maire propose de reconduire leurs contrats dans même termes pour une **période de 1 an à compter du 1^{er} juin 2014, soit jusqu'au 31 mai 2015.**

Décision du Conseil Municipal :

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *demande au maire de procéder à la déclaration de vacance de poste auprès du CDG*

- décide de renouveler le contrat de Mlle MEYER Véronique à effet du 1^{er} juin pour un poste d'agent d'entretien 2^{ème} classe non titulaire à raison de 15h/semaine
- décide de renouveler le contrat de M. LEHMANN Christian à effet du 1^{er} juin pour un poste d'agent d'entretien 2^{ème} classe non titulaire à raison de 2h/semaine
- fixe la rémunération sur la base de l'indice brut 330 majoré 316
- les intéressés seront recrutés en vertu de l'article 3 alinéa 6 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984,
- décide de verser l'Indemnité d'Exercice et de Mission des Préfectures (IEMP) à compter du 1^{er} juin, au coefficient 1,00 avec application du prorata de la durée hebdomadaire de service. Le montant sera versé mensuellement
- autorise le maire à signer les arrêtés à intervenir.

2014-32. Travaux d'aménagement extérieur pour la salle plurifonctionnelle

2014-32.1 Eclairage parking

M.le Maire présente les devis en sa possession concernant l'éclairage du parking de la salle plurifonctionnelle.

Après examen, le Conseil Municipal :

- retient la proposition de l'entreprise INDAL, pour la fourniture pour un montant de 7 327,60 € HT.
- retient la proposition de l'entreprise CLAUDE HUY, pour la pose pour un montant de 2 385,20 € HT.

2014-32.2 Aménagement extérieur

M.le Maire présente les devis en sa possession concernant divers aménagement extérieur de la salle plurifonctionnelle.

Après examen, le Conseil Municipal :

- retient la proposition de l'entreprise EHRHART REMY, pour un montant de 5 292,00 € HT.

2014-32.3 Travaux Rue du Stade

M.le Maire présente les devis en sa possession concernant les travaux d'enrochements, Rue du Stade.

Après examen, le Conseil Municipal :

- retient la proposition de l'entreprise RAUSCHER, pour un montant de 2 033,30 € HT.

2014-33.Demandes de subventions

Après examen des diverses demandes réceptionnées, le conseil municipal décide le versement des subventions suivantes :

- Croix rouge : néant
- Garde et aide à domicile : 70 €
- ARAHM : 75 €

2014-34. Divers et communications

2014-34.1 Fête Nationale

M. le Maire souhaite discuter du déroulement du 14 juillet, les conseillers discutent entre eux du déroulement de la soirée.

2014-34.2 Ecole

Le Maire informe les conseillers qu'un conseil d'école extraordinaire aura lieu le lundi 2 juin 2014.

2014-34.3 Circulation Rue du Couvent

M. le Maire explique le problème de circulation qui se pose dans la Rue du Couvent. Après discussion le Conseil Municipal décide de mettre en place des panneaux de sens prioritaire de part et d'autre de la rue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.